Sur motion de l'honorable M. Fowler, il est

Ordonné que le Sénat émette un ordre pour la production d'un rapport faisant connaître:—

1. Combien de wagons particuliers ou officiels sont affectés aux chemins de

fer nationaux du Canada?

2. Combien de fonctionnaires du réseau sont admis à se servir de wagons particuliers ou officiels?

3. Combien coûte, en moyenne, le complet équipement d'un wagon parti-

culier ou officiel?

4. Combien d'hommes constituent le personnel d'un wagon particulier ou officiel, quels sont leurs emplois respectifs et quel est leur tarif de salaire?

5. Des wagons particuliers ou officiels ont-ils leur approvisionnement ali-

mentaire, en cours de service, et qui supporte la dépense?

6. Outre les wagons particuliers ou officiels entretenus par le ministère des Chemins de fer, combien d'autres voitures particulières ou officielles sont entretenues et mises au service de l'administration du gouvernement du Canada?

7. Quelles sont respectivement les personnes qui se servent de ces voitures?

8. Ces voitures sont-elles pourvues d'un personnel, et sur qui retombe la dépense.

9. Combien y a-t-il d'automobiles attachés officiellement au service de la

Milice et de la Défense?

10. Quel a été leur prix d'achat?

11. Combien coûte leur entretien annuel?

- 12. Par qui ces automobiles sont-ils employés et pour quel usage sont-ils réservés?
- 13. Outre ces automobiles appartenant au service de la Milice et de la Défense, combien le gouvernement du Canada garde-t-il d'automobiles à Ottawa à même les fonds publics; par qui ces autres automobiles sont-ils employés; quel en a été le prix d'achat et combien coûte leur entretien?

14. Combien le gouvernement du Canada (s'il en tient) tient-il d'automobiles en service; quel a été le prix d'achat de ces automobiles et combien coûte

chaque année leur entretien?

15. Combien de chauffeurs sont affectés aux automobiles officiels du service de la Milice et de la Défense. Quels salaires et allocations ces chauffeurs reçoivent-ils respectivement?

16. Outre ces chauffeurs au service de la Milice et de la Défense, combien le

gouvernement du Canada emploie-t-il ou paie-t-il de chauffeurs?

Sur motion de l'honorable M. Pope, il est

Ordonné que soit constitué un comité spécial, composé des honorables messieurs Bradbury, Casgrain, Foster, Griesbach et du proposant, pour conférer et agir de concert avec un comité similaire de la Chambre des Communes et remettre à l'étude et déterminer la forme à donner à l'œuvre qui doit commémorer, dans l'hôtel du Parlement, la mémoire de feu le lieutenant-colonel Baker, député de Brome, mort au champ d'honneur et qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. McLennan, il est

Ordonné que le Sénat émette un ordre pour a) toute correspondance, télégrammes, requêtes et documents concernant la vente ou la location, à l'Imperial Oil Company ou à une autre compagnie, d'une partie quelconque des terrains de Barrack-Point, Sydney, (N.-E.), échangés avec quelque département du gouvernement ou avec la direction des chemins de fer nationaux du Canada, ainsi que de tout arrêté ministériel se rapportant à cette question; b) la correspondance et rapports d'ingénieurs ou d'autres fonctionnaires du service des Chemins de fer, des Travaux publics ou des chemins de fer nationaux du Canada, au sujet de cette question, ainsi que les instructions qui leur ont